

paternelle, où les inférieurs versent avec amour, dans le sein de leur supérieur, ce qu'ils ont de plus intime et de plus secret ? Entre l'évêque et ses prêtres, si Dieu les a faits dignes du caractère dont il les a revêtus, les rapports, c'est une sorte de confessional permanente. Obliger un évêque à soumettre aux tribunaux ce qu'une semblable administration apporte de secrets dans son cœur, c'est la dénaturer, c'est la rendre impossible, c'est du moins tendre à changer une direction toute spirituelle, toute intime, un ministère sacré et divin en une administration toute humaine, toute matérielle, sans attraits pour le cœur, sans force sur la conscience.

Nous croyons utile de placer le fait suivant sous les yeux de nos concitoyens : —Le conseil municipal de Valenciennes a porté à son budget une somme de 6,500 fr., pour le traitement intégral de neuf Frères des Ecoles chrétiennes, et frais accessoires. Leur logement est assuré par le don qu'un habitant vient de faire en leur faveur, d'une grande et belle maison. Ainsi que le gouvernement, ce conseil rend hommage à l'enseignement des Frères, et reconnaît les garanties qu'il présente sous le rapport de la moralité et de la capacité.

—Nos lecteurs se rappellent les réflexions que faisait l'*Univers* et que nous rapportâmes N<sup>o</sup>. 10, au sujet des mandarins cochinchinois qui se trouvaient alors à Paris. Eh bien, nous apprenons, par le même journal, que Mgr. l'évêque de Châlons a bien voulu aider de l'autorité de son nom et de sa parole ces suggestions si sages et si excellentes en faveur des chrétiens de la Cochinchine. S. G. en a écrit elle-même à un des ministres du gouvernement français et sa lettre a été parfaitement bien accueillie. Le ministère a promis au vénérable prélat de prendre cette demande en *su grande considération*. Puisse cette démarche empêcher le sang des chrétiens de couler de nouveau sur ces plages inhospitalières !

Voici quelques détails sur la SAINTE CHAPELLE, à propos de sa restauration :

Vers le milieu du 13<sup>e</sup> siècle, saint Louis, roi de France, acheta plusieurs reliques de l'empereur de Constantinople, notamment la sainte couronne d'épines qui fut placée sur la tête du Sauveur, clouée sur sa croix, et des morceaux de cette croix ; tous ces objets furent apportés à Paris.

C'est pour les loger d'une manière convenable, que le saint roi fit bâtir la Sainte Chapelle dans la cour du Palais-de-Justice, par le plus célèbre architecte de l'époque, Pierre de Montreuil ou de Montreau. Elle fut commencée en 1242, achevée en 1248, et consacrée l'année suivante. Saint